

ABONNEMENT UN AN (5 F)
FRONDEUR
15 C^{MES} LE N^O
BUREAU RUE DE LA SORBONNE
PARIS
JOURNAL SATIRIQUE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ACTUALITÉ



La pâtée des oisons conservateurs

ABONNEMENT :

n an fr. 7 00
Franco par la Poste

Bureaux

2 - Rue de l'Étuve - 12
A LIÈGE

Rédacteur en chef : H. PECLERS

Un vent de fronde s'est levé ce matin, on croit qu'il gronde contre...

LE FRONDEUR

Journal Hebdomadaire

SATIRIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

ANNONCES :

La ligne fr. » 50

RÉCLAMES :

Dans le corps du journal
La ligne » 1 00
Fait-divers » 3 00

On traite à forfait.

Il n'y a que les petits hommes qui craignent les petits écrits.

Simple rapprochement

On sait que c'est sous prétexte de ménager les deniers des contribuables, que M. Warnant et ses complices veulent réintégrer les prêtres catholiques dans les écoles communales.

Ces messieurs parlent d'une dépense de cent mille et même de cent cinquante mille francs, pour le cas où le gouvernement, voulant punir la ville de sa constance libérale, lui retirerait des subsides.

Bien entendu, ces faux libéraux ne citent aucun chiffre à l'appui de leurs affirmations. Ils jettent au hasard un gros chiffre dans la discussion, se disant sans doute que l'on prendra leurs bourdes pour paroles d'Évangile.

En revanche, les conseillers qui ont étudié sérieusement le côté financier de la question, affirment que la dépense ne dépassera certainement pas les cinquante mille francs.

Au surplus, M. Warnant et ses amis ont un joli toupet en se posant en défenseur des deniers des contribuables.

Ne sont-ce pas eux qui, le 18 février de cette année, à la séance où l'on installait solennellement le collègue aujourd'hui culbuté, faisaient approuver par le Conseil, malgré l'opposition de M. Hanssens, la conduite de la fabrique de l'église de St Martin qui, au lieu des 14 mille francs que la ville lui avait accordés, avait dépensé soixante et un mille francs.

Quarante-sept mille francs de différence, c'était un joli denier, mais comme il s'agissait d'une chose plus importante que de maintenir un principe, comme il s'agissait d'une église souvent honorée de la présence de M. le conseiller Bourdon, les doctrinaires passèrent légèrement sur la dépense.

C'est à la même séance que le Collège, présidé par M. Warnant, si économiste aujourd'hui, parvint à faire voter par le Conseil, à une voix de majorité, un subside de vingt mille francs au Jardin d'Acclimatation.

Quand il s'agit de sauver nos écoles, de maintenir le principe de la laïcité de l'enseignement communal, M. Warnant se montre féroce économiste.

Quand il s'agit de sauver les singes du Jardin d'Acclimatation, M. Warnant devient prodigue.

Certes, je conçois parfaitement que, pour M. Warnant, les enfants de nos écoles soient bien moins intéressants que des martichots, mais au moins M. Warnant devrait-il un peu faire abstraction de ses sympathies personnelles pour se conformer à l'opinion de ceux qui l'ont élu.

De la part de notre élégant bourgmestre, une pareille sollicitude pour les singes ressemble fort à du népotisme — et un bourgmestre archi-libéral, M. Warnant, ne devrait pas se mettre ainsi à imiter les papes !

CLAPETTE.

Les destructeurs « libéraux »

DE
l'enseignement public.

Les prétendus protecteurs libéraux des « pionniers de la civilisation » sont décidément de jolis farceurs, et M. Scaff, directeur des écoles communales de Tilff, doit se faire une assez piètre idée de la valeur qu'on accorde en haut lieu à la bonne foi.

Il y a dix ans, M. Scaff, qui avait déjà dix ans de service alors, était instituteur à Liège et se faisait 2000 francs de traitement. Travailleur, intelligent, bien noté de ses chefs, il serait actuellement directeur ou sur le point de le devenir. Il gagnerait 3000 à 3300 francs, ce qui, en somme, n'est pas exorbitant quand on a passé la quarantaine et près d'un quart de siècle à instruire la marmaille d'une grande ville.

Malheureusement, M. Scaff était marié, père de famille, et 5 francs par jour ne pèsent pas lourd dans un ménage. Aussi, croyant améliorer sa position, M. Scaff accepta-t-il le traitement minimum de 2400 fr. que lui garantissait le Conseil communal de

Tilff par l'organe séduisant et tentateur de son bourgmestre, M. Neef.

M. Scaff remplit, paraît-il, sa mission avec dévouement ; il introduisit l'épargne dans ses écoles, ses élèves eurent du succès dans les concours et jamais ses chefs n'articulèrent le moindre grief contre lui.

Comme toute belle conduite mérite ici-bas sa récompense, M. Scaff obtint la sienne.

Sous prétexte d'équilibre budgétaire, le Conseil communal libéral de Tilff que dirigeant et qu'inspirent de pauvres millionnaires tels que MM. Neef et de Sauvage, vient de réduire libéralement de 400 frs. le traitement de son directeur, tout en lui adressant une lettre excessivement élogieuse où on le congratule et le remercie du zèle et du dévouement qu'il a déployés dans ses modestes et difficiles fonctions.

Ah ! le bon billet que M. Scaff a reçu là ! Il pourra le relire chaque jour avec fierté en serrant d'un cran la boucle de son pantalon, et le léguer comme titre de noblesse à ses enfants, à moins qu'un préalable il n'ait été forcé de les dévorer pour leur conserver un père.

Bien que dirigé par des hommes, qui, semblables au juif Eléazar, sont coulés d'or, le Conseil communal de Tilff a posé un acte immoral et impolitique : immoral car il viole sans vergogne les engagements pris vis-à-vis de M. Scaff ; impolitique, car il tend à justifier les exécutions scolaires des administrations catholiques.

Il est vrai que nos gouvernants « ne sont pas là dessus » comme disent nos belles petites en quête d'un souper. Frapper les humbles dans leur avenir et dans leur bien-être, les tourter dans le guépier politique pour en faire des butoirs et des têtes de turc, sont choses courantes aujourd'hui, et puis, pour ces hauts seigneurs de la finance, ces barons de la gaillette et ces marquis du fer forgé, 400 frs. n'est-ce pas une misère ? C'est le prix d'une loge au théâtre, d'une nuit de conversation avec une vierge folle ; c'est la culotte d'une heure de baccarat.

Mon pauvre M. Scaff, nous vous envoyons nos condoléances. Vous en serez quitte pour manger un peu moins, vous et vos enfants. A l'avenir, faite comme le guillotiné, par persuasion, d'Eugène Chavette ; ayez moins de confiance et faites timbrer et enregistrer vos contrats avec la maison de Tilff, Robert Macaire and C^o.

Explications pour rire.

Nous avons assisté lundi, au Conseil communal, à une jolie comédie.

M. Warnant est venu donner lecture d'une déclaration confirmant tout ce que le *Journal gaga* avait dit au sujet de MM. Renkin et Micha, en affirmant que ces messieurs, après avoir formellement promis de voter l'amendement Magis, ont violé leur promesse.

De son côté, M. Micha a lu un discours, très net, disant tout juste le contraire, c'est à dire affirmant que M. Warnant lui-même avait reconnu que le Collège ne devait pas prendre position sur la question de la révision et que chaque membre pouvait, dans cette affaire, agir selon ses impressions personnelles.

Puis après cette lecture, M. Warnant déclare les débats clos.

On ne se moque pas du monde à ce point là !

Les deux déclarations sont absolument contradictoires. Si M. Warnant a raison, M. Micha ne dit pas la vérité, et si M. Micha dit la vérité, c'est que M. Warnant est un blagueur !

C'est là dessus qu'il aurait fallu s'expliquer.

Or, non seulement M. Warnant n'explique rien, mais il empêche même M. Magis de donner, lui aussi, des explications. Tous les membres du Conseil ont cependant, au même titre que M. Warnant, le droit de donner au public des explications sur leur conduite. Mais M. Warnant a senti que si l'on s'expliquait, il devrait reconnaître avoir agi, dans toute cette affaire encore, avec son étourderie habituelle. Ne pouvant, après les explications de M. Micha, se tirer décemment d'affaire, M. Warnant a préféré ne pas paraître remarquer qu'il venait de recevoir une sorte de démenti et il s'est empressé d'étouffer le débat !

Quant au public qui, certes, a le droit, lui, d'avoir des explications sur la conduite de ses mandataires, et qui voudrait bien savoir à qui incombe la responsabilité du gâchis, on ne daigne rien lui dire.

Il est vrai que ce bon public liégeois s'est

toujours si bien laissé conduire par ce bout du nez, qu'il y aurait sottise à se préoccuper le moins du monde de lui.

Pour les meneurs du doctrinarisme, le public est une quantité négligeable !

CLAPETTE.

Un accident arrivé à une de nos pierres lithographiques, nous a forcé à remplacer, au pied levé, notre dessin de la quatrième page, consacrée à la crise communale, par un croquis pris dans une église de la banlieue, où un organiste, une sorte de petit frère beaucoup trop petit pour atteindre les pédales de l'orgue, ne parvient à se tirer d'affaire qu'en se faisant aider par deux voisins de bonne volonté.

Au Conseil communal.

Séance du lundi 9 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. KAKAFOUGNA.

M. LE PRÉSIDENT. — Messieurs, avant d'aborder l'ordre du jour, je tiens à vous donner quelques explications sur la démission que mes collègues et moi avons adressée au roi.

(M. le bourgmestre donne lecture d'un discours d'où il semble que les membres du Collège s'étaient engagés à voter tous l'amendement Magis. Pendant cette lecture, des conversations particulières s'engagent entre les membres.)

M. DREYE A M. ATTOUT. — Mais, voyons, franchement, quel intérêt avez-vous à faire cette déclaration ? Pourquoi croyez-vous devoir faire des mamours à la Doctrine ?

M. ATTOUT. — Tiens, mais c'est parce que mon nom n'a pas été prononcé une seule fois parmi ceux qui seraient appelés à figurer dans un collège progressiste ; alors, naturellement, je me retourne de l'autre côté, j'y ai encore peut-être quelques chances !

M. LE PRÉSIDENT. — J'ai dit, Messieurs ! La parole est à M. Micha.

(M. Micha donne lecture d'une déclaration d'où il résulte que M. Warnant aurait parfaitement admis que chaque membre du Collège pût conserver son opinion personnelle et voter à sa guise sur la proposition de révision.)

M. LE PRÉSIDENT. — Maintenant que nous nous sommes expliqués, passons à autre chose !

M. MAGIS. — M. le Président, je...

M. LE PRÉSIDENT. — Je... quoi !

M. MAGIS. — Je demande la par...

M. LE PRÉSIDENT. — La parole ! Jamais de la vie !

M. MAGIS. — Mais !

M. LE PRÉSIDENT. — Il n'y a pas de mais, fermez votre boîte !

M. MAGIS. — Cependant !

M. LE PRÉSIDENT. — Pas de « cependant », qui tienne, taisez-vous !

M. MAGIS. — C'était pour demander des explications sur...

M. LE PRÉSIDENT. — Hein ! des explications ! Mais il ne manquerait plus que cela ! Les membres du conseil se mêlent de demander des explications : comptez là dessus et buvez de l'eau !

M. MAGIS. — C'est que les journaux...

M. LE PRÉSIDENT. — Je me moque des journaux, vous ne parlerez pas, voilà tout !

M. MAGIS. — J'aurais désiré, cependant !

M. LE PRÉSIDENT. — Voulez-vous vous taire ou je vous mets dans le coin, en pénitence !

M. MAGIS. — Oui, m'sieur ! je ne le ferai plus !

M. LE PRÉSIDENT. — A la bonne heure, mais que cela ne vous arrive plus ! C'est que je veux de l'ordre dans ma classe ! Le premier qui bouge encore attrapera deux heures d'arrêt et tout un numéro du *Journal de Liège* à copier !

Tous, (avec terreur). — Pardon, m'sieur, pardon ! nous ne le ferons jamais plus !

(La séance continue.)

Pour copie conforme,
CLAPETTE.

La langue des opéras

Tu veux, ô Anatole, étudier la langue des

librettistes, qui n'est, à proprement parler, une langue ni morte ni vivante, mais plutôt mourante.

Je te préviens qu'elle n'a pas de grammair, de dictionnaire non plus. Mais pour suppléer à cette pénurie, voici un cahier d'expressions que j'ai dressé à ton usage. Il t'aidera à faire des thèmes et des versions. Travaille, mon bonhomme, pioche avec ardeur, et dans quelques années, tu seras qui sait le fin du fin de la littérature lyrique, un linguiste aimé des neuf sœurs de Jos. Prudhomme, puis plus tard, quand tu iras écouter un opéra ou un opéra comique, jouissance ineffable !... Tu comprendras les paroles !!!

Dans les théâtres à musique, quand deux amants font le serment de s'aimer et même de s'épouser ils se donnent leur foi... On n'a jamais trop su ce que c'était qu'une foi, surtout prise dans ce sens elliptique ; pourtant on s'en donne beaucoup d'homme à femme tous les soirs, à neuf heures un quart devant les quinquets : « Je te donne ma foi : tu me donnes ta foi ; il ou elle lui donne... etc. » Cela se consigne en passant par tous les temps. Cependant l'imperatif est peu usité. Ne jamais dire que l'on s'en va ; l'expression est par trop plate et commune, car à qui n'arrive-t-il pas plusieurs fois par jour de s'en aller ? Dire que l'on quitte ces lieux... Un palais est un lieu, une forêt en est un autre, une place publique un autre encore, et se désigne rarement sous un autre nom.

On quitte un lieu quand il s'agit de celui d'où l'on part ; mais si on nomme celui vers lequel on se rend, alors il faut voler ; par exemple, on vole vers d'autres rivages...

Généralement les buveurs boivent sans savoir quand ils cesseront et ils vont toujours ; c'est même ainsi qu'ils finissent par se griser.

Ceux des opéras plus sages, plus réglés dans leurs mœurs, ont l'habitude de fixer le moment où finiront leurs libations. Ils boivent jusqu'à l'aurore...

Un militaire qui refuse de quitter son régiment pour entrer dans le civil doit dire qu'il veut rester à la gloire fidèle... Jean de Paris, dans l'opéra de ce nom, ajoute même que :

Des dames, chérir les attrait
Voilà ce qui s'appelle
Agir en chevalier français !

(Cela s'appelait peut-être ainsi, mais depuis le nom a changé.)

Un paysan de théâtres doit jurer, c'est là la règle. Seulement il importe de ne pas lui mettre dans la bouche le premier juron venu, et vous aurez à choisir entre ces deux exclamations : *Jarnigue ! et tartigue !*... c'est absolu et si votre paysan jurait par nom d'un chien ! ou d'un petit bonhomme ! ou d'une petite bobinette de bois ! des manières aussi distinguées donneraient le change sur son état social ; on le prendrait pour un prince déguisé. Mais si vous avez à faire jurer un marin, c'est par mille sabords !... Comme si les sabords (au nombre de mille, pas un de plus !) représentaient la justice de son vaisseau qui lui tient le plus au cœur, les voiles et le gouvernail n'étant rien en comparaison.

Un militaire jurera par mille millions de sabretaches, ce qui fait beaucoup de sabretaches pour un militaire seul, surtout s'il appartient au corps des lanciers, lesquels ne sont pas pourvus de l'ustensile en question.

Henri IV jure par *Ventre-Saint-Grès* ! cela va de soi, bien qu'à vrai dire on ne comprenne guère l'importance que le roi vert-galant accordait à l'abdomen de ce saint-là.

Il est déjà dix heures, et on est au troisième acte.

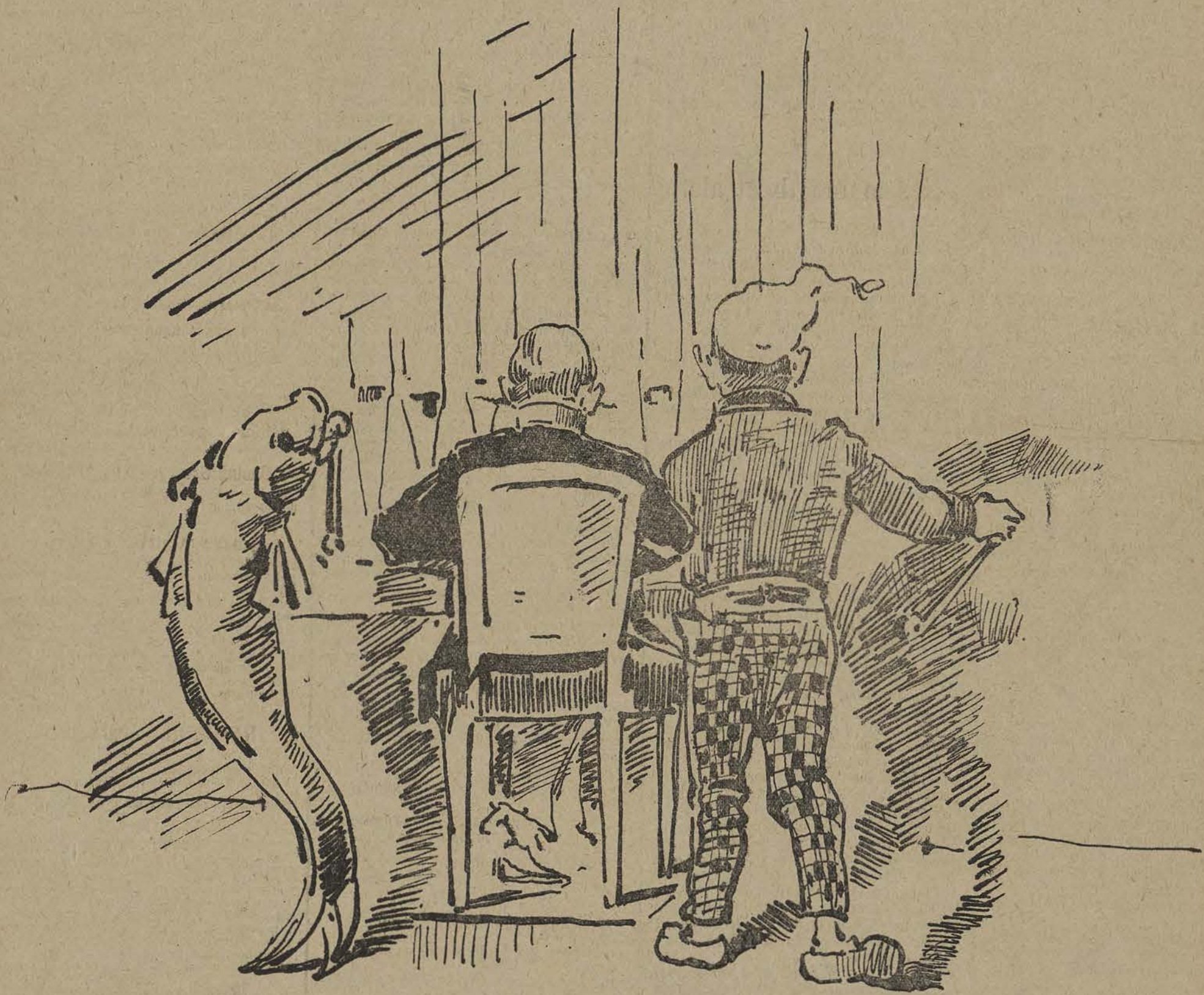
C'est le moment de procéder au ballet. Mais quel prétexte pour faire entrer le basailon volant ? C'est bien simple. La princesse fait un signe à une de ses suivantes, qui fait le même signe à un page, qui appelle ces demoiselles cachées derrière un portail.

Alors la princesse les ayant traitées de troupe légère, leur intime cet ordre : *par vos yeux, par vos ris, embellissez ce séjour !*

Tandis que le ballet suit son cours, il est bon que les choristes ne restent pas inactifs ; alors ils entourent la princesse en chantant : *De fleurs ombrageons sa tête !*... Mais plutôt ne rien chanter que chanter sous un parasol ; cela ferait double emploi, pléonasmisme de choses.

Rien n'empêche que pendant cette scène, le ténor ne soit aux pieds de la princesse, ce dont enrage le baryton. Alors celui-ci doit se réfugier dans le petit coin qui avoisine une des avant-scènes de rez-chaussée, et là s'occuper à dévorer son courroux.

Simple croquis pris
à l'église Notre Dame
à Herstal.



"Nouveau mystère de la trinité
un seul organiste en trois personnes"